

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2024

Le six décembre deux mille vingt-quatre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2024

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MOUNIER Marlène, NEBOUT Franck, MARTY Didier et TEXIER Isabelle.

Pouvoir(s) : COUSSEAU Stéphanie à BOIBELET AVRIL Elsa, CATINOT Isabelle à MEIGNEIN Christine et CADORET Anita à CHAIGNAUD Éric.

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 18

Secrétaire de séance : BEULZ Loïc

N° 2024-07-06

TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Rapporteur : Philippe VERGNION, 1^{er} Adjoint, délégué aux ressources humaines

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L522-27 ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 07 octobre 2024 ;

Considérant qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade ;

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade à l'exception des grades du cadre d'emplois des agents de police municipale. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la commune comme suit :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
C	Adjointes techniques Territoriaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100
C	Adjointes techniques Territoriaux	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100

C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100
C	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100
B	Rédacteur	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'adopter les ratios ainsi proposés.

Vote : **Pour : 18 Contre : 0 Abstention(s): 0**

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 10 décembre 2024,

*Le secrétaire de séance,
Loïc BEULZ*



*Le Maire,
Guy DECELLE
Le Maire,*



Certifié exécutoire :

par publication ou notification du 13 DEC. 2024

et transmission en Préfecture du mon transmissib

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr